

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 267 Rect.

présenté par

M. Lazaro, M. Remiller, M. Biancheri, M. Marcon, M. Christ,
M. Couve, M. Decool, M. Cinieri, M. Chossy, M. Fasquelle,
M. Luca, M. Fromion, M. Guilloteau et Mme Louis-Carabin

ARTICLE PREMIER QUATER

Après l'alinéa 6, insérer les deux alinéas suivants :

« c) Après le 4°, il est inséré un 4° *bis* ainsi rédigé :

« 4° *bis* Ils contribuent au développement de l'agriculture biologique et de ses méthodes de production. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le « plan Agriculture biologique : Horizon 2012 », il est prévu que son développement passe par la recherche, le développement et la formation :

« C'est à l'amont de la production que les premiers efforts doivent porter notamment par une réorganisation et une croissance des moyens de recherche et de développement et aussi par la mobilisation de l'enseignement agricole. »

Encore aujourd'hui dans certains lycées agricoles ou certaines écoles d'ingénieurs agronomes, l'enseignement de l'agriculture biologique est totalement absent.